

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande de la part de la commune de Montmerle sur Saône pour l'éclairage en LEDS de ses deux terrains – dossier différé par le propriétaire des installations
- Demande de la commune d'Izernore pour l'éclairage en LEDS de ses deux terrains – dossiers transmis à la ligue pour validation – attente de décision.
- Demande de la commune de Chalamont pour l'éclairage en LEDS des complexes 2 et 3 – dossiers transmis à la ligue pour validation – attente de décision.

Vérification initiale de gymnase pour la pratique de futsal

- Gymnase municipal de Villars les Dombes NNI 014439901 – classement au niveau futsal 3 jusqu'au 10 décembre 2034.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Eclairage du stade Paul Chastel de Belley NNI 010340101 – classement au niveau E6 LEDS jusqu'au 10 décembre 2028.
- Eclairage du stade Daniel Mivière 1 NNI 010960101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du stade Malix de Tenay NNI 014160101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairages des complexes Gérard Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI010310101 et NNI 010310103 – rapports à rédiger par la CDTIS – attente de compléments d'informations de la part du propriétaire des installations.
- Eclairage du stade Jean Claude Sollier de Neuville les Dames NNI 012720101 – classement au niveau E7 IM jusqu'au 10 décembre 2026.
- Eclairage du stade Alfred Berthier de Saint Denis en Bugey NNI 013450101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Demande de réintégration d'une installation au niveau fédéral

- Installation du stade municipal 2 de Saint Trivier de Courtes NNI 013880102 – retrait en date du 02 novembre 2020 -demande transmise à la ligue.

Programmations du mois de décembre 2024

- Aucune à ce jour.

Pour la CDTIS : JF JANNET